



**25 MARS 1992**

**Réunion des Ministres de l'agriculture de l'OCDE,  
 les 26 et 27 mars 1992 à Paris**

---

Vu la proposition du DFEP du 19 mars 1992

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La délégation suisse à la réunion des Ministres de l'agriculture de l'OCDE les 26 et 27 mars 1992 à Paris se compose comme suit:

- M. Jean-Pascal Delamuraz      Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral de l'économie publique (DFEP), Berne
- M. Jean-Claude Piot            Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Berne
- M. Oscar Zosso,                Vice-Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE), Berne
- M. Bruno Altermatt            Conseiller scientifique pour les questions agricoles au Secrétariat général du Département fédéral de l'économie publique (DFEP), Berne
- M. Rudolf Horber              Chef de section, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Berne
- M. Johannes Matyassy        Chef de section, Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE), Berne



2. La proposition constitue le cadre des instructions à la délégation.

3. L'indemnité journalière pour les délégués suisses sera fixée en accord avec l'Office fédéral du personnel.

Pour extrait conforme,

*Marcel Müller*

Protokollauszug an:				
<input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage				
z.V.	z.K.	Dep.	Anz.	Akten
	x	EDA	10	-
		EDI		
		EJPD		
		EMD		
	x	EFD	7	-
x		EVD	5	-
		EVED		
		BK		
	x	EFK	2	-
	x	Fin.Del.	2	-

D F E P

Berne, le 19 mars 1992

R é s u m é

**de la proposition du Département fédéral de l'économie publique concernant  
la réunion des Ministres de l'agriculture de  
l'OCDE les 26 et 27 mars 1992 à Paris**

---

Cette réunion des Ministres de l'agriculture de l'OCDE, la première depuis dix ans, sera consacrée essentiellement à l'examen des thèmes très importants suivants:

- l'état de la réforme agricole
- orientations des politiques agricoles dans l'avenir: une approche intégrée
- évolutions dans les régions non-OCDE: les conséquences pour l'agriculture des pays de l'OCDE

En marge de la réunion, les Ministres auront également l'occasion, dans le cadre d'une rencontre prévue à cet effet, de nouer un dialogue politique avec leurs homologues des pays partenaires pour la transition (Hongrie, Pologne et Tchécoslovaquie)

Cette réunion ministérielle, qui se déroulera dans un certain climat d'incertitude quant à l'issue des négociations du GATT, devrait avoir une influence certaine sur le futur programme de travail de l'OCDE.

La Délégation suisse sera conduite par M. le Conseiller fédéral Jean-Pascal Delamuraz qui sera notamment assisté par M. Jean-Claude Piot, Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture.



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT  
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE  
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

6042.1

Berne, le 19 mars 1992

Au Conseil fédéral

***Réunion des ministres de l'agriculture de l'OCDE  
 des 26 et 27 mars 1992***

---

***I. Introduction***

La dernière réunion du Comité de l'agriculture de l'OCDE au niveau ministériel a eu lieu les 2 et 3 décembre 1982. L'orientation des politiques agricoles et alimentaires et des politiques commerciales dans le domaine agricole constituait alors le point essentiel à l'ordre du jour de la réunion. Depuis dix ans, le Comité de l'agriculture ne s'est donc plus réuni au niveau ministériel. Ceci est dû à diverses raisons internes et externes à l'Organisation et en particulier au fait que de nombreux pays membres ont estimé qu'il convenait d'attendre la fin des négociations de l'Uruguay Round lancées en 1986 avant de tenir une réunion ministérielle. En liaison étroite avec les négociations du GATT, le Conseil de l'OCDE, réuni en mai 1987 au niveau des Ministres, a défini les principes et actions de réformes des politiques agricoles et les a confirmés au cours des années suivantes. Ces principes et actions de réforme visent à une plus grande prise en compte des signaux du marché dans les politiques agricoles avec en corollaire une réduction progressive de l'aide et de la protection accordées à l'agriculture.

Les thèmes majeurs à l'ordre du jour de la réunion des Ministres de l'agriculture de cette année sont les suivants:

- a) l'état de la réforme agricole
- b) orientations des politiques agricoles dans l'avenir: une approche intégrée
- c) évolutions dans les régions non-OCDE: les conséquences pour l'agriculture des pays de l'OCDE

L'occasion sera également fournie aux Ministres de nouer un dialogue politique avec leurs homologues des pays partenaires pour la transition (PPT: Hongrie, Pologne et Tchécoslovaquie) dans le cadre d'une rencontre prévue à cet effet en marge de la réunion.

Cette réunion des Ministres de l'agriculture se déroulera dans un certain climat d'incertitude quant à l'issue des négociations du GATT. Elle doit cependant permettre aux Ministres de dialoguer sur des questions d'importance touchant la situation de l'agriculture. L'opinion exprimée par ces derniers aura une influence certaine sur le futur programme de travail de l'OCDE dans le domaine agricole.

La présidence de la réunion sera assumée par M. K.E. Olsson, Ministre de l'agriculture de la Suède. Il sera assisté de quatre vice-présidents: MM. S. Crean, Ministre du secteur primaire et de l'énergie de l'Australie, R. Mac Sharry, Membre de la Commission des Communautés européennes et responsable de l'agriculture et du développement rural, E. Madigan, Secrétaire de l'agriculture des Etats-Unis et M. Tanabu, Ministre de l'agriculture, de la forêt et des pêcheries du Japon.

## II. Position de la Suisse sur les points principaux à l'ordre du jour de la réunion

Le Secrétariat de l'OCDE a élaboré, sous sa propre responsabilité, pour chacun des points principaux à l'ordre du jour un bref document de discussion en tenant compte des idées émises à ce sujet lors des réunions préparatoires du Comité de l'agriculture réuni au niveau des experts. Les points relatifs à l'état de la réforme agricole et aux orientations des politiques agricoles dans l'avenir devant être examinés simultanément lors de la réunion, nous les regroupons par conséquent ci-après.

### 1. Etat de la réforme agricole - Orientations des politiques agricoles dans l'avenir: une approche intégrée

#### 1.1 Résumé des deux documents de discussion

Le document relatif à l'état de la réforme agricole dresse en quelque sorte un constat de la situation. Le Secrétariat de l'OCDE rappelle que, depuis l'adoption en 1987 des principes de réforme de la politique agricole, les progrès réalisés en direction de l'objectif de réforme ont été très limités. Au passage relevons que le Secrétariat de l'OCDE ne se fait pas faute de critiquer le maintien des mesures de maîtrise de l'offre telles que par exemple le contingentement laitier, source de

distorsions économiques à ses yeux. Pour le Secrétariat, cette quasi absence de progrès est imputable pour une bonne part aux obstacles politiques à la réforme et notamment à l'opposition active des milieux touchés par cette dernière. Il relève toutefois que la plupart des pays prennent conscience de la nécessité de réformer leurs politiques agricoles. Cette réforme, qui s'impose aujourd'hui plus qu'avant, doit se traduire par une reformulation des objectifs de politique agricole pour des raisons aussi variées que diverses (évolution internationale, protection de l'environnement, coût grandissant des mesures existantes). Les objectifs reformulés nécessiteront une nouvelle gamme d'instruments plus économiques, plus équitables moins perturbants pour le commerce internationale et plus respectueux de l'environnement que ceux existant actuellement. Parmi ces nouvelles mesures, le Secrétariat cite celles prises au titre du soutien direct des revenus, du développement rural et en matière d'emploi.

Cette nécessité d'une nouvelle pondération des objectifs des politiques agricoles et d'une nouvelle combinaison des mesures est mise en exergue dans le document de discussion relatif aux orientations des politiques agricoles dans l'avenir. D'avis qu'une réforme de grande envergure de la politique agricole favorisera l'ajustement structurel et aidera à atteindre les objectifs visés en matière d'environnement et de développement rural, le Secrétariat de l'OCDE met en relief la nécessité de développer une approche intégrée c'est-à-dire d'englober à l'avenir la politique agricole dans certains domaines importants au premier rang desquels figurent la réforme des structures, la libéralisation des échanges internationaux, la protection de l'environnement et le développement des zones rurales.

Pour chacun des aspects suivants: l'ajustement structurel, l'agriculture et l'environnement, l'environnement et les échanges, l'agriculture et le développement rural, le Secrétariat de l'OCDE soulève un certain nombre de questions que les Ministres seront invités à examiner et à débattre lors de leur réunion.

### 1.2 Position de la Suisse

Nous indiquerons que la Suisse partage sur bien des points l'opinion du Secrétariat de l'OCDE quant à la nécessité, tant pour des raisons internes qu'externes, de procéder à une réforme des politiques agricoles. Nous ferons référence à cet égard au Septième Rapport sur l'agriculture dans lequel il est clairement mentionné que, pour des motifs qui sont en grande partie ceux définis par l'OCDE, la politique agricole suisse doit faire l'objet d'une réorientation. Nous

mentionnerons à cet égard le programme en douze points développé par le Conseil fédéral dans dit rapport ainsi que le Message du 27 janvier 1992 concernant la modification de la loi sur l'agriculture qui prévoit notamment l'introduction de paiements directs compensatoires (art. 31a LAgr.) ainsi que de contributions compensatoires à des fins écologiques (art. 31b LAgr.). Toutefois, nous soulignerons que la nécessité de fournir des prestations d'intérêt général impose des limites à la réforme des politiques agricoles. En outre, le maintien d'une agriculture multifonctionnelle n'est pas compatible avec un libre-échange intégral; L'agriculture de notre pays, avec ses coûts de production élevés, ne pourrait pas survivre dans un contexte d'ouverture complète des frontières. Les distorsions sur les marchés mondiaux étant pour une large part la conséquence des excédents structurels et des mesures prises par beaucoup de pays afin de les exporter, nous relèverons que la Suisse considère que l'assainissement des marchés mondiaux doit tout d'abord se faire par le biais d'une meilleure adéquation de l'offre à la demande. Nous exprimerons notre satisfaction quant au fait que les documents de discussion préparés par le Secrétariat de l'OCDE accordent une large place aux aspects multifonctionnels et notamment aux préoccupations relatives à l'environnement et au développement rural.

En faisant référence au Septième Rapport sur l'agriculture, nous signalerons que les points forts de la nouvelle orientation de la politique agricole suisse rejoignent sous bien des aspects les orientations pour l'avenir esquissées par le Secrétariat de l'OCDE et ferons part de notre opinion favorable à l'idée d'une approche intégrée en souhaitant que l'OCDE poursuive ses travaux en la matière. Nous relèverons toutefois le fait que le point de vue du Secrétariat de l'OCDE sur les mesures de limitation de l'offre nous apparaît être par trop négatif et qu'une distinction suffisante n'est pas faite entre les politiques de soutien liées à la production et les mesures indépendantes de celle-ci.

## **2. Evolutions dans les régions non-OCDE: les conséquences pour l'agriculture des pays de l'OCDE**

### **2.1 Résumé du document de discussion**

Le Secrétariat de l'OCDE souligne que l'intégration économique lie de plus en plus le bien-être des pays de l'OCDE à celui des nations non-membres. Dans ce contexte, le renforcement des relations avec celles-ci en matière d'échanges agricoles représente un élément important du processus d'intégration.

L'agriculture, facteur essentiel de l'économie de beaucoup de pays non-membres, peut potentiellement apporter une contribution appréciable à leur développement

économique. La réforme des politiques agricoles des pays non-membres pourrait être facilitée dans la mesure où les pays de l'OCDE adaptent leurs propres politiques conformément aux principes définis par les Ministres. L'ouverture des marchés des pays de l'OCDE, ainsi que l'assistance technique et financière, sont quelques-uns des aspects importants de l'action à mener pour faciliter le développement dans les pays non-membres. Parmi ceux-ci figurent les pays d'Europe centrale et orientale au sein desquels le secteur agro-alimentaire, qui occupe une place importante, jouera un grand rôle dans le processus de transition vers une économie de marché.

Quant aux pays en développement, l'efficacité des efforts déployés pour promouvoir le développement de leur agriculture dépend essentiellement de la mise en oeuvre des réformes nécessaires et des politiques appropriées dans ces pays. La situation alimentaire préoccupante de ces pays constitue en outre un des défis les plus importants que doit relever la communauté internationale.

Compte tenu de la grande incertitude qui règne quant aux perspectives agricoles futures des pays non-membres, le Secrétariat de l'OCDE souligne la nécessité de poursuivre les études à ce sujet. Il soulève par ailleurs un certain nombre de questions que les Ministres devront examiner et débattre.

## 2.2 Position de la Suisse

Nous relèverons que nous partageons l'analyse du Secrétariat de l'OCDE quant à l'importance du rôle de l'agriculture dans les pays non-membres et quant à la nécessité de les aider dans le domaine agricole. Une certaine amélioration des possibilités d'accès aux marchés ainsi que l'assistance technique et financière de même que, mais de manière plus ponctuelle, l'aide alimentaire constituent pour la Suisse également des éléments importants de l'action à conduire. Nous soulignerons toutefois que la situation interne de notre pays et celle d'autres pays développés notamment la saturation des marchés agricoles et les difficultés budgétaires imposent des contraintes non négligeables et que l'adaptation des politiques agricoles dans le sens d'une ouverture progressive des marchés et d'une stabilisation voire d'une diminution de la production n'est pas susceptible de porter des fruits immédiatement. La Suisse est toutefois prête, dans la mesure de ses possibilités, à apporter sa contribution à une meilleure intégration des pays non-membres à l'économie mondiale. Nous indiquerons également que notre pays appuie les efforts du Secrétariat de l'OCDE et qu'il est favorable à la poursuite de l'étude des questions liées à l'évolution du secteur agro-alimentaire dans les régions non-OCDE.



### III. Résultats de la procédure de consultation

Les services suivants de l'Administration fédérale ont été consultés: Administration des finances du Département fédéral des finances et Direction politique du Département fédéral des affaires étrangères.

La présente proposition tient compte des remarques exprimées.

Nous vous prions donc de prendre la décision ci-jointe.

DEPARTEMENT FEDERAL DE  
L'ECONOMIE PUBLIQUE



#### Annexe:

- Projet de décision du Conseil fédéral

#### Pour co-rapport à:

- DFAE
- DFF

#### Extrait du procès-verbal à:

- DFEP
- DFAE
- DFF

## **Réunion des Ministres de l'agriculture de l'OCDE, les 26 et 27 mars 1992 à Paris**

---

Vu la proposition du DFEP du 19 mars 1992

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

### décidé

1. La délégation suisse à la réunion des Ministres de l'agriculture de l'OCDE les 26 et 27 mars 1992 à Paris se compose comme suit:

- M. Jean-Pascal Delamuraz      Conseiller fédéral, Chef du Département fédéral de l'économie publique (DFEP), Berne
- M. Jean-Claude Piot            Directeur de l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Berne
- M. Oscar Zosso,                Vice-Directeur de l'Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE), Berne
- M. Bruno Altermatt            Conseiller scientifique pour les questions agricoles au Secrétariat général du Département fédéral de l'économie publique (DFEP), Berne
- M. Rudolf Horber              Chef de section, Office fédéral de l'agriculture (OFAG), Berne
- M. Johannes Matyassy        Chef de section, Office fédéral des affaires économiques extérieures (OFAEE), Berne

2. La proposition constitue le cadre des instructions à la délégation.

3. L'indemnité journalière pour les délégués suisses sera fixée en accord avec l'Office fédéral du personnel.

Pour extrait conforme